Règlement du

8ème Tournoi Double du VB dimanche 11 décembre 2022

Article : 1 Le tournoi est en cours d'autorisation.

Article : 2 Les règles applicables le jour du tournoi sont celles dictées par la FFBad. Toute participation au tournoi du VB implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Article : 3 Le juge arbitre du tournoi est **Géraldine Bourdache-Desvaud**. Les décisions du JA seront sans appel.

Article : 4 La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés avec licence FFBAD à jour (2022-2023) des catégories minimes à vétérans (NC, P1, P2, P3, D9, D8, D7, R6, R5, R4). Les catégories plus jeunes (minibad, poussins, benjamins) ne sont pas autorisées à participer.

Article : 5 Après réception de toutes les inscriptions, les tableaux seront confectionnés en série (poule unique de 5 ou poule de 4 avec 2 sortants) en fonction du CPPH.

Article : 6 Le nombre de participants est limité à 120.

Article : 7 La date limite d'inscription est fixée au **04/12/2022**, priorité par ordre d'arrivée, après réception de la feuille d'inscription soigneusement remplie et accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de Verneuil Badminton (ou réception d'un email à contact@verneuil-badminton.fr qui sera validée par l'envoi du règlement). Le montant des engagements est de : **14 euros par joueur**. Un seul règlement par club.

Article : 8 Le règlement sera affiché dans la salle à proximité de la table de marque ou du tableau d'affichage.

Article : 9 Les tirages au sort des tableaux seront effectués au plus tard le **08/12/2022**.

Article : 10 Les classements pris en compte seront ceux entrés en vigueur au **05/12/2022**.

Article : 11 En cas de forfait, le remboursement ne sera effectué que sur un justificatif.

Article : 12 Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Elles doivent être accompagnées du règlement et envoyées à :

Lafage Bertrand
4 Allée François Villon
87570 RILHAC RANCON

Article : 13 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les :

YONEX MAVIS 370 pour les non compétiteurs.
BABOLAT 3 pour les classés.

Article : 14 Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

Article : 15 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, certains matchs pourront être, à titre exceptionnel, arbitrés par un arbitre.

Article : 16 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit sur accord des joueurs concernés.

Article : 17 Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match.

Article : 18 Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond) sera compté « let » une fois au service. Tout volant touchant les paniers de basket, support, obstacles mobiles, sera compté « let » une fois au service. Hormis ces 2 cas, il sera considéré comme faute.

Article : 19 Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.

Article : 20 Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

Article : 21 Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue devra en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article : 22 Il est interdit de fumer et de manger dans la salle.

Article : 23 Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou incidents.

Article : 24 Chaque joueur mineur doit être accompagné d'un responsable majeur et présent le jour de la compétition. Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.

Article : 25 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.

Article : 26 En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire, le club fera son possible pour lui trouver un remplaçant.

Article : 27 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains

Article : 28 Le protocole sanitaire sera transmis en fonction des circonstances avec les convocations.

Le comité d'organisation